PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 1er février 2022, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement 2022-06 modifiant le règlement de lotissement 2000-09.

Résumé

La Municipalité souhaite revoir à la baisse les redevances pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, exigées comme condition préalable à l'approbation du plan relatif à une opération cadastrale. La Municipalité souhaite également adapter le pourcentage exigé à la taille du projet de morcellement.

La Municipalité souhaite permettre des lots de forme irrégulière dans la zone agricole permanente décrétée dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Le tout, afin de permettre des lots résultant des droits acquis accordés en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA et afin de permettre notamment de séparer la résidence de la ferme.

Consultation publique

La consultation publique est écrite et se tient du 10 au 25 février 2022, en conformité avec les recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à info@cantondehatley.ca , par courrier au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley, Québec, J0B 2C0 ou en personne en les déposant à l'Hôtel de Ville.

Ce projet de règlement ainsi qu'un document explicatif de présentation peut être consulté sur le site internet à l'adresse :

https://cantondehatley.ca/administration/reglements/

Donné au Canton de Hatley, ce 9 février 2022

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale